

Didactique du droit B

6 ECTS

Ce module s'inscrit dans la continuité du travail effectué durant le premier module de didactique du droit (MSDRO31) et pose les bases d'une formation professionnelle pour l'enseignement du droit dans les écoles du secondaire II.

Il est composé de phases de cours et de séminaires qui privilégient le travail de groupe.

Formations concernées

CAS pour l'enseignement d'une nouvelle discipline au secondaire 2

Didactiques romandes du secondaire

Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II

Compétences travaillées

- Agir en tant que professionnel-le critique en maîtrisant les savoirs disciplinaires, didactiques et épistémologiques en droit
- Concevoir et animer des situations d'enseignement en droit en fonction des élèves et des plans d'études
- Evaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences juridiques des élèves
- Intégrer les dimensions de la culture numérique dans la pratique professionnelle de l'enseignement du droit

Semestre

Printemps

Horaire

Vendredi 14:00 - 15:30

Vendredi 14:15 - 15:45

Vendredi 15:45 - 17:15

Vendredi 16:15 - 17:45

Prérequis

Ce module requiert la maîtrise préalable des savoirs juridiques relatifs aux matières définies dans les plans d'études du secondaire II.

Organisation du module

MSDRO21-1 Didactique du droit B - Cours

MSDRO21-2 Didactique du droit B - Séminaire d'analyse de pratiques

Thèmes et activités-clés

Ce module est centré sur l'analyse des pratiques actuelles et la diversité des approches dans l'enseignement en droit, en relation avec les plans d'études et les élèves du secondaire II. L'accent est mis sur la question de l'évaluation en droit et sur des thématiques juridiques spécifiques de l'enseignement au secondaire II.

Responsable du module

Roduit Guillaume, UER SH
guillaume.rodout@hepl.ch

Modalités de travail

À partir d'exemples concrets, les étudiant-e-s élaborent et analysent des séquences d'enseignement, y compris les évaluations des élèves ; ils-elles apprennent à les varier et à les planifier sur le court et le moyen terme. Durant les cours, les analyses sont faites par le formateur à partir d'exemples choisis ; durant les séminaires, les étudiant-e-s élaborent leurs analyses à partir de leur propre pratique.

Informations administratives

Service académique
Haute école pédagogique
Avenue de Cour 33
CH-1014 Lausanne

Niveaux de maîtrise évalués

- Transposer des savoirs disciplinaires dans l'enseignement du droit en respectant les plans d'études officiels
- Planifier des dispositifs d'enseignement en droit
- Choisir des démarches ou modalités de travail variées qui permettent aux élèves de s'impliquer tant individuellement qu'en groupe
- Utiliser à bon escient un éventail de techniques d'évaluation formelle et informelle
- Détecter par ces techniques les problèmes d'apprentissage et utiliser les ressources appropriées pour y remédier
- Intégrer les TIC dans la conception des activités d'enseignement-apprentissage

Évaluation formative

Séminaires et travaux pratiques

Évaluation certificative (pour la session de juin 2025)

Examen oral individuel

Dossier individuel

Ouvrages de base

ROBERT F., *Enseigner le droit à l'école*, Paris, ESF, 1999.

MÜLLER Ch. (éd.), *Introduction au droit suisse ; manuel scolaire*, Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, Neuchâtel, 2022.

CHAUDET Fr., CHAUDET Fl., JUNOD V., LANDROVE J. C., MACALUSO A., *Droit suisse des affaires*, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 2023.

MONTAVON P., *Abrégé de droit civil*, Zürich/Bâle/Genève, Schulthess, 2020;
Abrégé de droit commercial, Zürich/Bâle/Genève, Schulthess, 2017.